

Le Journal

DU CONGRÈS

DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



DEUX VISITEURS D'ENVERGURE À LA RENCONTRE DES ÉLUS DU CONGRÈS



ÉDITO

En 2016, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a accueilli deux visiteurs de marque.

Il s'agit du président du Sénat, Gérard Larcher, le 23 février dernier. Ce Gaulliste de la première heure a profité de son allocution au Congrès de la Nouvelle-Calédonie pour rappeler que la méthode du Sénat, basée sur un dialogue apaisé afin de parvenir au consensus, avait également fait ses preuves en Nouvelle-Calédonie. Dans cette période décisive pour notre territoire, il a su nous rappeler que cette méthode était plus que jamais incontournable pour préparer la sortie de l'Accord de Nouméa.

Ce fut ensuite au Premier ministre, Manuel Valls, de s'exprimer, le 29 avril dernier, face aux cinquante-quatre élus de notre institution. À l'image de la personnalité du Premier ministre, nous avons eu l'honneur d'écouter un discours volontariste, alliant profondeur historique et projection vers l'avenir, avec un rythme soutenu retenant l'attention sans discontinuité de l'assistance.

Ce numéro spécial est entièrement consacré à ces deux discours essentiels pour la Nouvelle-Calédonie. Nous avons choisi de vous en présenter les principaux extraits.

Je vous en souhaite une très bonne lecture.

Thierry Santa
président du Congrès
de la Nouvelle-Calédonie

Le président du Sénat, Gérard Larcher, puis le Premier ministre, Manuel Valls, se sont rendu en Nouvelle-Calédonie à quelques semaines d'intervalle. Devant les élus du Congrès, ils ont chacun prononcé un discours fondateur pour notre avenir. L'un comme l'autre ont montré leur parfaite connaissance du dossier local et leur envie forte d'accompagner les Calédoniens dans le processus de sortie de l'Accord de Nouméa.

LA MÉTHODE LARCHER



Nous vous proposons un retour sur les éléments les plus marquants du discours fondateur pour la Nouvelle-Calédonie de ce Gaulliste de grande envergure. Extraits.

La responsabilité de nos assemblées délibérantes

« **Nos assemblées délibérantes** - Sénat, Assemblée nationale et Congrès - **ont**, pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et de ceux qui l'habitent, **d'éminentes responsabilités communes et partagées.** « ... »

L'exercice de ce pouvoir législatif délégué est l'une des particularités essentielles du processus engagé il y a 18 ans. Pour le Sénat, il s'agit de contribuer, dans son activité de contrôle du gouvernement autant que dans son activité législative, aux ultimes décisions nationales nécessaires à la réalisation des engagements pris par l'État depuis 1998. »

La reconnaissance d'un processus unique pour la Nouvelle-Calédonie

« La Nouvelle-Calédonie a accompli, nous en avons tous conscience, un immense chemin depuis les événements dramatiques qui l'avaient menée au bord du gouffre il y a 28 ans.

L'immensité du travail accompli tient d'abord au contraste saisissant entre les affrontements de cette période noire, qui auraient pu susciter des divisions irrémediables, et la capacité des responsables calédoniens de toutes appartenances et convictions à **œuvrer à la définition d'un destin partagé.**

Cela a nécessité de la part de ceux qui ont scellé les Accords fondateurs, ceux de Matignon et Oudinot, quelques semaines à peine après les effroyables drames d'Ouvéa, un courage, une lucidité et une volonté politique hors du commun. Ces hommes et leur force de caractère resteront pour longtemps dans l'histoire, celle de leur terre calédonienne, celle de la France et, je le dis sans emphase excessive, dans l'histoire universelle. »

Un développement exceptionnel pour la Nouvelle-Calédonie

« **L'immensité du travail accompli tient ensuite au progrès et au rééquilibrage économique qui se sont opérés en l'espace d'une génération.** Cet espace temporel n'est pas suffisant pour corriger totalement les insuffisances et inégalités de développement héritées d'une période coloniale et post coloniale sur laquelle le préambule de l'Accord de Nouméa a jeté un regard lucide. Mais quelle transformation ! Quelles réussites objectives ! La Nouvelle-Calédonie d'aujourd'hui est une Calédonie nouvelle, profondément transformée et rééquilibrée,



dans ses infrastructures, ses équipements productifs, culturels, scolaires et sociaux. Je ne minimise pas, bien sûr, ce qui reste à faire sur ce chemin, mais il faut saluer les résultats de tous ceux qui y ont œuvré, au sein des institutions calédoniennes, des trois provinces, des communes qu'il ne faut pas oublier, et de l'État qui a honoré ses engagements dans la durée et dans ses diverses majorités.

Ce travail, ces progrès, nous pouvons tous ensemble en être fiers, mais ils nous obligent, pour la suite. Car il reste beaucoup à faire. »

Le défi de la sortie de l'Accord de Nouméa

« Depuis les Accords de Matignon, les Calédoniens et l'État ont refusé que les visions divergentes de l'avenir se règlent par une partition, géographique ou ethnique. **Ils ont fait le choix d'une communauté de destin.** Ce choix n'a jamais été remis en cause et il correspond d'ailleurs à une aspiration bien plus ancienne ; souvenons-nous que, dès sa création, le mouvement d'Union Calédonienne s'était donné pour devise « Deux couleurs, un seul Peuple ». Un des miracles des Accords de Matignon, pour reprendre une formule de Jacques Lafleur, a été de partager le pouvoir entre les uns et les autres, par la création des provinces. Mais l'unité du peuple calédonien a prévalu et s'incarne dans la citoyenneté inscrite dans la loi organique du 19 mars 1999.

Cet acquis de l'unité doit être l'un des fondements de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Je suis heureux de le voir symbolisé dans ces deux drapeaux qui sont présents dans votre salle de délibération. Quelle que soient les orientations choisies, **les Calédoniens resteront forts s'ils sont unis dans leur diversité. Ils seront faibles s'ils se divisent.** »

La notion de souveraineté aujourd'hui

« J'ai respect et considération pour toutes les visions de l'avenir calédonien que portent les partis politiques représentés en votre sein.

La seule recommandation, que je me permets de faire à l'ensemble des responsables en charge de ce processus, est d'appréhender comme il convient la notion de souveraineté. En avoir une conception trop juridique ou trop doctrinale serait une erreur me semble-t-il. **Il n'existe, dans notre monde aujourd'hui, que des souverainetés partagées.** Des indépendances dans l'interdépendance. Toute souveraineté politique, aussi puissante soit l'État qui l'exerce, se heurte à de fortes contraintes exogènes. Est-on souverain en matière de développement économique lorsque ses poumons industriels sont animés par

Le président du Sénat au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, le 23 février 2016



des puissances financières lointaines et non maîtrisables ? Est-on souverain sur sa zone économique maritime lorsqu'on est dans l'incapacité matérielle d'en assurer le contrôle ? A-t-on la maîtrise de la progression du niveau de vie de ses populations lorsque des mouvements monétaires peuvent annihiler vos politiques ?

Comprenez-moi bien : ces questions, que beaucoup d'entre vous se posent, je le sais, ne signifient pas que la notion de souveraineté n'a plus de sens. Elles signifient que la notion de souveraineté doit être comprise en tenant compte de ces réalités. Le nier serait se tromper et tromper les populations concernées. Comme tous les peuples du monde d'aujourd'hui, **les Calédoniens ont en fait le choix de leurs interdépendances**. Ce n'est pas un choix de second ordre, et c'est peut-être même un choix plus difficile, car il n'est pas binaire ; il nécessite une construction politique, imaginative et volontariste. Et c'est aussi le défi que nous avons à relever dans les mois qui viennent pour l'Union Européenne. »

Le nickel indissociable de l'avenir : le rôle crucial de l'État...

« Les très graves difficultés que traverse le secteur du nickel, pour une période incertaine, menacent, en premier lieu, la prospérité calédonienne. C'est notre capacité à poursuivre le rééquilibrage mais aussi à maintenir le niveau de vie général qui est ainsi fragilisée. Le ralentissement probablement durable de l'économie asiatique, dont ce secteur dépend presque entièrement, change la donne cyclique à laquelle nous nous étions habitués depuis de nombreuses années.

D'importantes décisions stratégiques seront à prendre, en lien avec l'État qui conserve une part de responsabilité, mais en sachant que des leviers de décision qui nous échappent. Je les évoquais il y a un instant. **Le dernier comité des signataires a rappelé le caractère indissociable des enjeux relatifs à l'avenir institutionnel et à l'avenir de ce secteur économique vital**. C'est un acte de très grande lucidité. »

Une méthode pour relever tous ces défis

« Face à ces défis, qui doivent être pris à leur juste mesure, je veux vous dire ma conviction : nous pouvons, nous devons les surmonter. Mais il y a deux conditions :

- il faut faire prévaloir **l'esprit d'unité et de dialogue** sur les divisions et les suspensions ;
- et il faut que **chacun des trois partenaires engage toute son énergie** à atteindre cet objectif.

Le dialogue et la recherche des convergences est ce qui conduit la Calédonie depuis plus d'un quart de siècle. C'est en prolongeant cette dynamique que nous définirons l'avenir partagé. »

Un homme impliqué dans le processus calédonien à double titre

« **En ma qualité de responsable politique national**, je tiens à ce que l'État tienne toute la place qui est la sienne dans cette phase clé de l'histoire calédonienne.

L'État ne peut pas s'abriter derrière une position d'arbitre. Il n'est pas juge, il est acteur ». Ce sont les mots de Jean-Marie Tjibaou dans une lettre qu'il a écrite à Michel Rocard, Premier ministre, le 25 juin 1988, au cœur des négociations des Accords de Matignon. La teneur de cette lettre a été révélée en mai 2008, au Sénat, lors d'un colloque marquant les 20 ans de ces Accords. Ces mots demeurent aussi vrais. **L'État vous doit une participation active**, non pas pour faire prévaloir ses intérêts - quels seraient-ils d'ailleurs ? -, **mais pour aider ses partenaires calédoniens à faire leurs choix et à les mettre en œuvre**.

En ma qualité de Président du Sénat, je suis convaincu que l'assemblée parlementaire que je préside pourra apporter une contribution utile à l'élaboration du projet d'avenir commun.

La culture du dialogue et de recherche des convergences est au cœur de la sagesse sénatoriale. Elle sera mise à profit, autant que nécessaire, pour faciliter l'aboutissement du processus de sortie de l'Accord de Nouméa. C'est ce qui m'a conduit à créer en octobre dernier un groupe de contact, comprenant 17 sénateurs désignés de manière à assurer la représentation de tous les groupes politiques de la Haute assemblée. J'ai tenu à le présider personnellement et il permettra au Sénat de suivre attentivement les différentes phases des travaux et d'y apporter toutes les contributions pertinentes. Les deux sénateurs calédoniens, mes collègues Pierre Frogier et Hilarion Vendegou, y apporteront des contributions très précieuses. »



MANUEL VALLS : « UN PACTE DE CONFIANCE »



Premier ministre, Congrès de la Nouvelle-Calédonie Le 29 avril 2016

**Extraits du discours de Manuel Valls,
du 29 avril 2016 au Congrès de la
Nouvelle-Calédonie. Le Premier ministre
a montré une détermination très forte à
poursuivre les discussions sur le chemin
du dialogue et de la raison...**

Des valeurs universelles qui nous unissent

« Quel que soit l'engagement profond de chacun d'entre vous, quel que soit votre positionnement quant aux décisions qui engagent l'avenir, nous avons en partage des valeurs. **Elles nous rassemblent au-delà même du clivage entre indépendantistes et non-indépendantistes.**

Ces valeurs de respect, d'humanisme, de progrès, la République française les porte, non seulement par elle-même, mais aussi à travers les institutions internationales. »

La référence à Michel Rocard, une filiation du courage et de l'audace

« Comment – vous le comprendrez – ne pas avoir une pensée amicale pour Michel Rocard, lui qui m'a en quelque sorte initié à la Nouvelle-Calédonie. À ses côtés, en 1988, j'ai été le témoin d'initiatives politiques fortes pour renouer le fil du dialogue après les événements d'Ouvéa. J'ai été témoin de l'audace politique et de la clairvoyance de Jean-Marie Tjibaou et de Jacques Lafleur. Et je conserve le souvenir de cette fameuse poignée de main sur le peron de l'Hôtel Matignon. »

« J'ai beaucoup appris auprès de Michel Rocard, puis de Lionel Jospin, dont le rôle fut majeur dans la conclusion de l'Accord de Nouméa. Cette fameuse « méthode Rocard », fondée sur **une exigence de vérité mais aussi sur la confiance et le dialogue**, me semble plus que jamais d'actualité.

Alors permettez-moi, ce matin, de tenir devant vous un discours de vérité sans occulter aucun des problèmes qui se posent à nous. »

Le litige électoral

« Le comité des signataires exceptionnel du 5 juin 2015 en a été saisi. Il a défini une méthode de travail innovante, avec le recours à un expert de confiance, le professeur Melin-Soucramanien (...) »

« L'État a respecté sa parole (...) Considérer le litige électoral sur les listes électorales comme politiquement clos, **c'est la voie du courage et de la sagesse.** »

« Mais je regrette très sincèrement que des démarches minoritaires aient poursuivi des combats juridiques d'arrière-garde et soufflé sur les braises, alors que les forces politiques représentatives avaient décidé de tourner la page et de se tourner vers l'avenir. C'est pourquoi j'ai demandé au haut-commissaire, et je l'assume complètement en tant que gardien des engagements pris devant le comité des signataires, que l'État se pourvoie en cassation sur les décisions de radiations qui ne seraient pas conformes à l'accord du dernier comité des signataires. Car je reste convaincu que l'accord du 4 février 2016 demeure le compromis le plus équitable possible et qu'il mérite d'être défendu. »

L'avenir institutionnel : une méthode calédonienne

« Au cours des trente dernières années, la vie politique et démocratique calédonienne s'est construite en inventant une gouvernance originale. Cela s'est fait sur la base des textes organiques prévus par les Accords, mais aussi sur

le socle de ses racines océaniques et kanak, fondée sur la recherche du compromis et du consensus.

Cette méthode politique transpartisane est parfois plus lente qu'un système majoritaire classique. Mais elle a le mérite de rassembler largement. Les décisions ainsi élaborées sont incontestablement plus solides et mieux acceptées par l'ensemble des forces politiques.

Certes, cette recherche de consensus n'est pas exempte de crises ou de blocages politiques, parfois trop étirés dans le temps. Et heureusement que la règle des 18 mois a été introduite ! Mais, globalement, **la méthode a correspondu aux besoins de la Nouvelle-Calédonie pour aller au fond des problèmes, pour décliner le compromis du rééquilibrage.** Les paroles échangées sont toutes légitimes, et chacun peut ensuite se reconnaître dans le résultat qu'il a contribué à forger.

Tout doit-il être immuable ? Ce sera à vous d'en décider pour préparer l'avenir. Mais pour l'heure, cette manière de travailler produit des résultats, s'est ancrée dans les valeurs de la Nouvelle-Calédonie. »

Le compte à rebours

« Le temps est compté. **Novembre 2018 c'est déjà demain.** »

« Le temps, j'y insiste, est compté. L'année 2017 sera une année d'élections, présidentielles, législatives, sénatoriales. Ces grands rendez-vous démocratiques occuperont, le moment venu, la majeure partie de l'espace du débat public. Enjeux nationaux et enjeux calédoniens s'y croiseront. Les partis de gouvernement, de gauche comme de droite, ne font plus de la Nouvelle-Calédonie un enjeu partisan. Cet atout compte et comptera. »



Assumer sa part de risque, l'État assumera la sienne. Des experts en appui.

« Tout le monde est-il prêt à assumer la part de risque qui lui revient ? À dépasser les bornes de ses intérêts de court terme ? À déployer la pédagogie nécessaire pour tuer toute tentation de démagogie ? »

Son rôle, l'État l'assumera pleinement. Il a mis à votre disposition **les meilleurs experts de la République sur la Calédonie**. Certains sont d'éminents juristes, d'autres des plumes d'envergure, d'autres encore des esprits imaginatifs ou des hauts-fonctionnaires de grande expérience. Certains cumulent même toutes ces qualités ! Ils sont là pour vous, pour vous aider à avancer votre projet. Pas celui de l'État ! Ni celui du Premier ministre ! Non ils sont là pour vous aider à matérialiser le fruit de vos propres réflexions. Et s'il le faut, ils se montreront capables de formuler ce qu'ils pensent que vous pensez ! Sans jamais confisquer votre libre-arbitre. »

Chacun, face à ses responsabilités

« **L'Histoire nous jugera tous sur ce que nous aurons accompli.** Et je ne doute pas que seront sévèrement jugés tous ceux qui perdent leurs temps dans des escarmouches inutiles alors que les sujets essentiels sont laissés sur le bord du chemin. »

Et j'observe que l'histoire de la Nouvelle-Calédonie elle-même nous démontre que ceux qui ont eu le courage du compromis et de la main tendue furent toujours reconnus au bout du compte par les électeurs. J'en appelle donc à la responsabilité de tous. »

Rechercher des convergences

« **La consultation sur l'accession à la pleine souveraineté, par sa nature même, ne construira pas un consensus miraculeux.** Il est donc indispensable de ne pas se limiter à cet horizon. C'est pourquoi, le dernier comité des signataires a souhaité que puissent être **identifiés les points de convergence et de divergence** entre les projets politiques des uns et des autres. Il ne s'agit pas, à ce stade, de négociations mais bien de **discussions politiques.** »

Une structure dédiée à la Nouvelle-Calédonie

« Monsieur le sénateur Pierre Frogier, vous avez formulé une proposition : qu'une **structure dédiée joue un rôle d'interface entre les autorités de l'État et les partenaires locaux.** Cette formule n'est pas si éloignée en vérité de celle retenue à ce stade. Je pourrais sans peine m'y rallier si telle était la vision partagée des forces politiques calédoniennes. »

Le nickel, indissociable de l'avenir mérite l'effort de tous

« Vous le savez tous, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie est indissociable du nickel (...) Mais l'effondrement des cours, et le caractère trop lent et trop timide du léger rebond récemment observé, placent l'économie du territoire dans une grande fragilité. »

« Tous les acteurs locaux doivent œuvrer à réduire les facteurs d'incertitude et à préparer l'avenir en prenant en compte le contexte international dans lequel évoluent les opérateurs. Des efforts seront demandés à tous – actionnaires, industriels, sous-traitants, salariés – pour préserver la compétitivité du nickel calédonien. **Nous devons ensemble promouvoir l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie comme terre d'investissement.** Cela implique le respect des engagements pris par l'ensemble des partenaires lors du comité des signataires du 6 février 2016. »

Pour sa part, que ce soit en tant qu'actionnaire stratégique ou en tant que partenaire économique, l'État assumera ses responsabilités. J'aurai l'occasion d'y revenir lors de la visite de la SLN que j'effectuerai cet après-midi. »

La nécessaire diversification de l'économie

« **Préparer l'avenir, c'est aussi diversifier l'économie du territoire.** Les atouts de la Nouvelle-Calédonie sont très nombreux. La mer, le tourisme, l'environnement, la recherche constituent autant d'opportunités réelles afin d'être moins dépendants des cours du nickel. Pour autant, cette phase de transition doit être préparée et pensée. C'est pourquoi j'ai demandé au Conseil d'Analyse Économique, qui rassemble les meilleurs économistes de France, dont le prix Nobel d'Économie Jean Tirole, de se saisir du sujet. »

Sécurité-prévention de la délinquance

« Une mission commune de l'inspection générale de la Gendarmerie nationale et de l'inspection générale de la Police nationale viendra ici à compter du 15 mai 2016. Le secrétaire général du comité interministériel à la prévention de la délinquance effectuera parallèlement une mission d'évaluation des dispositifs en place. »

C'est un fait que personne ne doit occulter : ces dernières années, malgré l'engagement très fort des services, la sécurité a eu tendance à se dégrader.

C'est pourquoi j'ai demandé aux ministres de l'Intérieur et de la Justice que cette mission, dans un délai d'un mois après sa venue, présente un plan d'action fondé sur trois priorités : **la lutte contre les cambriolages ; la prévention et la répression des violences volontaires commises contre les personnes ; la lutte contre les trafics de stupéfiants.** Ce plan comportera un volet relatif au renforcement de l'équipement des forces de police et de gendarmerie. »

La Nouvelle-Calédonie dans le cœur

« ... la Nouvelle-Calédonie est une terre de passion, une terre de passionnés, une terre peuplée d'hommes et de femmes de caractère qui ont choisi de dépasser leurs différences pour se concentrer sur ce qui les rassemble, c'est-à-dire ce fameux destin commun. »

C'est aussi un ensemble géographique qui se situe dans la région Asie-Pacifique, sans doute la plus dynamique du globe en ce début du 21^e siècle. Nous devons déployer à cet égard une réflexion géopolitique à laquelle nous avons un intérêt conjoint. Il est probable que les échanges calédoniens avec des pays comme l'Australie, l'Indonésie, la Chine, le Japon, la Corée, la Nouvelle-Guinée ou encore la Nouvelle-Zélande, gagneraient à se développer. **Le Gouvernement est prêt à mettre à contribution son réseau diplomatique et à y faire une place à des représentants calédoniens.**

Vous l'avez compris, ce que je vous propose c'est un pacte dans l'avenir, un pacte de confiance entre l'État et les partenaires calédoniens pour faire en sorte que la Nouvelle-Calédonie ne soit pas prisonnière de 2017 et que les enjeux électoraux cèdent le pas à l'intérêt général. »



VISITE DE L'AIRE IAAÏ

Dans le cadre des visites aux 8 aires coutumières, Thierry Santa a conduit une délégation du Congrès au conseil coutumier de l'aire Iaaï, le 31 mars à Ouvéa.

Après une coutume de bienvenue à la grande chefferie Weneguei, les membres du Congrès se sont rendus à la mairie d'Ouvéa pour une visite de courtoisie. Le maire Boniface Ounou a profité de cette occasion pour aborder les difficultés que rencontre sa commune et notamment les problèmes d'adduction d'eau potable et l'entretien du pont de Mouli.

Travaux et recueillement

En fin de matinée, la délégation a été reçue dans les locaux du conseil coutumier de l'aire Iaaï. Les discus-

sions se sont rapidement orientées vers le choix d'Ouvéa d'accueillir des jeunes condamnés à des peines de travaux d'intérêt général. En concertation avec les services de la PJEJ (Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse) et la SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation), ces jeunes condamnés à des peines courtes assisteront les services municipaux et provinciaux.

L'après-midi était consacré aux recueils sur l'île d'Ouvéa, marquée par un passé chargé d'histoire. Le président, Thierry Santa, a souhaité déposer une gerbe

au monument érigé en la mémoire des quatre gendarmes tués le 22 avril 1988 à la brigade de Fayaoué et les deux parachutistes morts à Gossanah le 5 mai 1988, mais aussi sur la « stèle des 19 » tués lors de l'assaut de la grotte de Gossanah.

Les hommages se sont poursuivis par un recueillement, en présence de la famille, sur la tombe du jeune Caporal Melam Maurice Baouma, originaire de l'île et décédé en 2008 lors d'une mission en Afghanistan sous les couleurs de la France.

LES ÉLUS DU CONGRÈS SUR LE TERRAIN À MARÉ



Le 12 mai, ce ne sont pas moins de 16 élus du Congrès qui ont répondu à l'invitation de Thierry Santa de se rendre à Maré pour la dernière visite des aires coutumières.

La journée a commencé par une visite à la Grande Chefferie de La Roche, siège de l'aérodrome de Maré, où la délégation a été reçue par le Grand Chef David Sinewami pour un geste coutumier.

Le président, accompagné des élus, s'est ensuite rendu dans les locaux de l'aire coutumière présidée par le Grand Chef de Penelo. Des échanges intéressants ont résulté de cette rencontre qui constituait la dernière du genre, après celle de toutes les autres aires.

Moments de partage et d'émotions

C'est sur la tombe du Grand Chef Nidoish Naisseline que la délégation, d'abord accueillie par le Grand Chef de Guama, est allée se recueillir et honorer ainsi un ancien collègue qui fut membre du Congrès pendant de nombreuses années.

Sur la route les conduisant à Cengeité, les élus ont procédé à une halte à la sépulture de Yeiweine Yeiweine. Ils ont été accueillis par la famille de l'ancien conseiller.

En début d'après-midi, la délégation a tenu à se recueillir cette fois au monument édifié par la commune de Maré en mémoire des disparus du navire « La Monique » dont le dernier départ fut celui du port de Tadine.

Reçus ensuite par le maire de la commune, Pierre N'Gaiohni, le président du Congrès et ses collègues ont d'abord écouté deux chants exécutés par des élèves du groupe scolaire de l'Asee, à Taremen. Dans la salle du conseil municipal, des échanges d'une grande cordialité ont eu lieu.

Cette visite très instructive et remplie de moments d'émotion s'est achevée par la découverte du plus grand verger de l'île créé par le 1er vice-président de la Chambre d'agriculture, Noréné Warekaicane et sa famille, verger essentiellement consacré à la culture de l'avocat et s'étendant sur une superficie de 8 hectares.

LE CONGRÈS DES JEUNES À NOUVEAU RÉUNI

Le Congrès des Jeunes s'est réuni samedi dans l'hémicycle du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, sous la présidence de Paule Lepeu. Des retrouvailles, mais pas de la figuration : les jeunes élus ont planché en commission sur divers sujets dont la synthèse s'est traduite en un vœu, prochainement examiné par leurs aînés.



La deuxième session a rassemblé 57 jeunes élus, venus des lycées de l'ensemble du territoire. 57 élus qui ont fait l'apprentissage du travail en commission et adopté un vœu qui sera transmis à l'ensemble des institutions calédoniennes.

Accompagnés, tout au long de la journée par leurs parrains élus du Congrès, les jeunes se sont montrés intéressés et impliqués dans leur démarche citoyenne. Cette dernière s'est conclue par un vœu en six articles qui regroupent leurs propositions.

La commission contre les violences s'est focalisée sur les violences scolaires et a proposé la réalisation d'un clip vidéo dénonçant ces comportements. Ce film pourrait être réalisé par le biais d'un projet au sein des établissements en utilisant les ateliers théâtre, musique et audiovisuel déjà en place.

La création de classes écologiques a convaincu l'unanimité des membres de la commission de l'enseignement qui souhaite les instaurer dès le CE2 et jusqu'au lycée afin que les enfants de ces classes effectuent des



Santé, bourses et violences scolaires, classes écologiques et rythmes scolaires...

Ainsi, les membres de la commission santé du Congrès des Jeunes proposent, à l'instar de la Métropole, la création d'une carte Vitale, gratuite pour les plus démunis.

La commission avenir a débattu sur les bourses scolaires et souhaite qu'elles soient versées plus rapidement. Ils préconisent également que les bourses soient attribuées au mérite, selon la durée des études et que les provinces Nord et Îles Loyauté récompensent leurs bacheliers, comme cela se pratique déjà en province Sud.



Paule Lepeu et Thierry Santa, deux présidents dans l'hémicycle...

actions de sensibilisations auprès des autres élèves.

Enfin la commission loisirs propose « de terminer les cours une heure plus tôt chaque jour, en échange d'une heure d'études encadrée et obligatoire, trois jours par semaine ».

Le Congrès des jeunes se réunira la prochaine fois en octobre. Cette séance sera dédiée à la restitution des réponses formulées par les institutions sollicitées.

**L'INTÉGRALITÉ
DU VŒU SUR
WWW.CONGRES.NC**

UNE CONFÉRENCE SUR LES CORAUX

Le 25 avril, le Congrès accueillait une conférence de l'IRD sur le blanchissement des coraux en Nouvelle-Calédonie. Un phénomène particulièrement inquiétant...



Les coraux des lagons et des récifs de Nouvelle-Calédonie subissent depuis quelques semaines un épisode de blanchissement massif.

Inscrits depuis 2008 au patrimoine mondial de l'Unesco, les récifs calédoniens constituent avec la Grande Barrière australienne la plus longue formation corallienne au monde. Réputés pour être en bonne condition, ils avaient jusque là échappé à un tel phénomène. Bien que plusieurs épisodes aient été signalés dans le passé, ils étaient localisés ou n'avaient touché que quelques espèces tandis que les autres récifs de par le monde subissaient un blanchissement massif.

Des conditions climatiques anormales

Les observations menées depuis plusieurs semaines par les chercheurs de l'IRD, mais également par l'association Paladalik et des usagers du lagon soulignent l'ampleur du phénomène à l'échelle spatiale mais également au niveau des espèces.

L'élévation des températures de surface (de seulement 1 à 2°C) pendant plusieurs semaines consécutives, semble être responsable de la plupart des phénomènes de blanchissement observés à grande échelle. Les conditions climatiques anormales dans lesquelles se

trouve la Nouvelle-Calédonie depuis plusieurs mois et les températures observées expliqueraient en partie l'origine de ce phénomène.

Les chercheurs de l'IRD se sont mobilisés pour suivre ce phénomène afin de quantifier son impact sur la couverture corallienne, d'établir la liste des espèces concernées et de rechercher les facteurs environnementaux à l'origine de ce blanchissement massif. Un suivi physiologique et génétique des espèces impactées permettra également d'aborder la question de la résistance et la résilience des espèces coralliennes au stress et d'en rechercher les explications.

Portrait Laurent Travers

Directeur des affaires juridiques



À nouvelle direction, nouveau directeur : à 40 ans, Laurent Travers dirige depuis mai la toute jeune direction des affaires juridiques du Congrès, dont les compétences étaient jusqu'à présent rattachées à la direction des services de l'hémicycle.

Cette nouvelle entité est chargée notamment de l'analyse et du contrôle juridique des actes du Congrès, de l'aide à l'élaboration de textes et du suivi des affaires contentieuses, ainsi que de la documentation et de l'information. « Nous avons pour mission d'assister les élus dans leur travail législatif, explique Laurent Travers, et nous assurer que l'ensemble des textes proposés ne soit entaché d'aucune irrégularité. »

L'exercice requiert une connaissance profonde des particularités locales et une grande réactivité, notamment lors des séances, lorsque les questions fusent et nécessitent des réponses précises. « Mais c'est aussi l'intérêt de la fonction, poursuit-il, avec celui de travailler avec l'ensemble des groupes politiques, au cœur des institutions calédoniennes... »

Une situation que Laurent Travers connaissait déjà bien au gouvernement, en travaillant près de 17 ans à la Direction des affaires juridiques. Direction que ce juriste de formation dirigeait même depuis 2009, avant de saisir l'opportunité de rejoindre les bureaux du boulevard Vauban...

L'HOMMAGE À GUY AGNIEL



Fin avril, le président du Congrès a tenu, au nom de l'institution, à rendre hommage à Guy Agniel, professeur de droit à l'Université de Nouvelle-Calédonie, décédé quelques jours plus tôt.

Fin avril, Guy Agniel, professeur de droit bien connu à l'Université de Nouvelle-Calédonie, nous quittait. « Avec lui disparaissait une authentique figure calédonienne », rappelait Thierry Santa dans son discours d'hommage.

Originaire de Houaïlou, Guy Agniel a commencé ses études universitaires à Montpellier en étudiant le droit, la sociologie et les sciences politiques au début des années soixante-dix. Il obtenait son doctorat en 1977.

De retour en Calédonie, il fut conseiller du gouvernement pendant deux ans. Puis en 1979, il prit les fonctions de directeur de l'office territorial du tourisme avant de devenir adjoint puis chef du service territorial des affaires générales.

En 1989, son parcours le conduisit à la province des Îles Loyauté, dont il fut le secrétaire général.

Guy Agniel a travaillé ensuite pour la Commission du Pacifique Sud à la création des premiers programmes environnementaux. En 1992, il fut nommé expert auprès du gouvernement du Vanuatu pour la mise en place de la décentralisation administrative.

« Mais c'est en fondant le département de droit du Centre universitaire de Nouvelle-Calédonie au sein de l'Université française de Pacifique qu'il trouvera son plus bel accomplissement », poursuivait le président du Congrès. Il en assurera la direction jusqu'en 2000 et facilitera la transition avec la toute jeune Université de Nouvelle-Calédonie.

« Guy Agniel y a gagné sa réputation de professeur rigoureux et compétent que la générosité a conduit à plusieurs occasions à aider discrètement des élèves en difficulté. Il aura formé ainsi plusieurs générations d'étudiants juristes.

En votre nom, j'adresse mes sincères condoléances à son fils et ses proches. »

Agenda

JEUDI 30 JUIN

Renouvellement des membres du bureau du Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Le Journal du Congrès est édité par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie 1, boulevard Vauban, BP. P3, 98 851 Nouméa Cedex - Tél. : (+687) 27 31 29 - Mél. : communication@congres.nc - Directeur de publication : Thierry Santa - Responsable d'édition : Virginie Ruffenach - Réalisation : Communication et édition de Nouvelle-Calédonie - Mise en page : Concept - Impression : Artypo. Imprimé sur du papier répondant aux normes de préservation des forêts.